



Paris, le 14 juin 2018

**Arnaud MALAISÉ**  
**Régis METZGER**  
**Francette POPINEAU**  
Co-Secrétaires généraux

A

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Le métier de professeurs des écoles fait face à une crise de recrutement qui s'est installée dans la durée.

En effet, depuis 2013, tous les concours ont été marqués par des pertes de recrutement. Cette situation va se reproduire pour la session 2018, le nombre d'admissibles au CRPE étant insuffisant au regard du nombre de postes. Sur l'ensemble des concours (externe, interne, troisième voie), on compte seulement 18 017 admissibles pour 11 840 recrutements prévus, soit un ratio très faible de 1,52 candidat pour un poste.

Les ratios restent dégradés, en particulier dans les académies les moins attractives comme Créteil, Versailles, la Guyane ou Amiens. De plus, cette crise semble s'étendre à d'autres académies comme Reims, Lyon, Lille, etc. Dans plus de la moitié des académies, le ratio admissible/poste est inférieur à 2. Dans deux académies, le nombre d'admissibles est même inférieur aux postes mis au concours externe à Créteil, il y a 1 359 admissibles pour 1 450 postes. À Versailles, 1 675 admissibles pour 1 700 recrutements.

Pour le SNUipp-FSU, il serait inacceptable que pour le septième concours consécutif, des recrutements soient perdus.

Pour faire face à cette situation et ne pas recourir à des contractuels non formés comme certaines académies l'envisagent d'ores et déjà, nous vous demandons donc de garantir, partout, le recours à la liste complémentaire à hauteur des besoins, y compris pour le concours supplémentaire de Créteil et Versailles. Par ailleurs, les académies déficitaires doivent pouvoir recourir à la liste complémentaire d'autres académies sur la base du volontariat des stagiaires. De plus, il y a nécessité à garantir que les recrutements perdus sur un des concours puissent abonder les autres concours.

Enfin, à l'avenir, il conviendrait d'organiser les concours à des dates différentes pour permettre aux candidats de se présenter dans plusieurs académies et d'étendre le concours supplémentaire aux autres académies en situation difficile.

Cette situation de crise ne peut perdurer. Il en va de la qualité du service public d'Éducation. C'est pourquoi il faut des mesures concrètes permettant d'augmenter le vivier d'étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et portant sur les salaires, la qualité de la formation et des conditions de travail dans l'exercice du métier.

Nous apporterons au cours des discussions qui s'ouvrent des propositions sur la nécessité de démocratiser le métier au travers de pré-recrutements sans contrepartie de travail dans les écoles tout en sécurisant les parcours des étudiants, de renforcer le statut de fonctionnaire stagiaire et d'améliorer la formation qui doit répondre aux enjeux posés par l'école.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le Co-secrétariat,  
Francette POPINEAU

